



## Pour joindre les gestionnaires de cas de l'Aveyron

### MAIA Ouest Aveyron :

(Grand Villefrancois, Aveyron-Ségala-Viaur, Plateau de Montbazens, Pays rignacois, Decazeville communauté, Conques-Marcillac\*)

- Elodie ALAUZET, 06 43 87 19 05 - elodiea.maia@udsma-mf12.fr
- Philippe ALIAS, 06 73 90 95 98 - philippea.maia@udsma-mf12.fr
- Stéphanie VIGUIER, 06 86 79 76 42 - stephaniev.maia@udsma-mf12.fr

### MAIA Centre et Nord Aveyron :

(Aubrac-Carladez-Viadène, Comtal-Lot et Truyère, Des Causses à l'Aubrac\*, Conques-Marcillac\*, Rodez agglomération, Pays ségali, Pays de Salars, Lévézou-Pareloup, Réquistanais, Brasc, Lestrade et Thouels)

- Nord :  
Coralie CARRIERE, 06 75 00 88 67 - gcmaia12.coralie@gmail.com
- Centre Ouest & Ruthénois :  
Magalie MALRIEU, 06 75 00 42 01 - gcmaia12.magalie@gmail.com
- Centre Est & Ruthénois :  
Guillaume NAUDAN, 06 70 91 05 67 - gcmaia12.guillaume@gmail.com
- Centre Sud :  
Emma MAUREL, 07 88 04 32 16 - gcmaia12.emma@gmail.com

### MAIA Sud Aveyron :

(Des Causses à l'Aubrac\*, Millau-Grands Causses, Larzac et Vallées, Monts-Rance et Rougier, Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons, Muse et Rases du Lévézou)

- Amandine TORRES 07 84 10 50 43 - maia-sudaveyron@ch-saintaffrique.fr (courriel générique) ou a.torres@ch-saintaffrique.fr
- Marion CARRIERE 06 07 23 11 78 - maia-sudaveyron@ch-saintaffrique.fr (courriel générique) ou m.carriere@ch-saintaffrique.fr
- Amandine CAU 06 44 12 65 65 - maia-sudaveyron@ch-saintaffrique.fr (courriel générique) ou a.cau@ch-saintaffrique.fr

\* Communautés de communes sur 2 territoires MAIA : voir détails commune par commune sur <https://www.personnes-agees-aveyron.fr/appui-aux-professionnels/documentation> - cartographie



L'intégration des acteurs  
pour l'autonomie  
des personnes âgées

## LE SERVICE GESTION DE CAS

Méthode pilotée et financée par la





## Les gestionnaires de cas

- Des professionnels formés, entièrement dédiés à la **coordination** des interventions pour les personnes âgées dont la **complexité de la situation** met en jeu la fluidité de leurs parcours.

- Pour ces personnes, le gestionnaire de cas organise un **suivi intensif** et **au long cours**.

Ce professionnel est **l'interlocuteur direct** de la personne, du médecin traitant et des professionnels intervenant à domicile.

Il est le **réfèrent des situations complexes**, facilitant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées.

- La gestion de cas permet de faire remonter **les éventuels dysfonctionnements du système** observés sur le territoire pour que les professionnels décident d'actions correctives afin d'améliorer le système de prise en charge : travail de concertation et d'intégration impulsé par les pilotes MAIA.



## Repérer des situations complexes <sup>1</sup>

En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la gestion de cas s'adresse à une personne de 60 ans et plus\* qui souhaite rester à domicile et repérée par les professionnels uniquement.

### 3 critères cumulatifs <sup>1</sup>

**Critère 1** : Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de :

- a. problème d'autonomie fonctionnelle (AVQ et/ou AIVQ)
- b. et problème relevant du champ médical
- c. et problème d'autonomie décisionnelle

**Critère 2** : Aides et soins insuffisants ou inadaptés

**Critère 3** : Pas d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins.

NB : un simple renforcement des aides n'est pas suffisant pour mobiliser un gestionnaire de cas. Si un des critères au moins n'est pas validé, la situation ne relève pas de la gestion de cas. Elle devra être orientée vers un autre service du territoire.

*\* Le cas échéant, les gestionnaires de cas peuvent être mobilisés pour une personne de moins de 60 ans souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée si sa situation présente les critères ci-dessus.*